



Vol et vandalisme dans un cimetiere

Par **ludivine_old**, le **07/06/2007** à **15:51**

Bonjour,

j'aimerais connaître les recours et la marche à suivre en cas de vandalisme et vol d'une pierre tombale. Les personnes en charge de la surveillance du cimetière se dégagent de toute responsabilité alors qu'il est attesté que la dégradation de la fosse est due à des travaux effectués dans le cimetière (présence de gravats récents dans la fosse). La pierre tombale en elle-même est introuvable. Le bail pour l'emplacement de la fosse est toujours valable. Merci de votre réponse.